



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITE

PREAVIS No 06/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Rénovation de l'édicule et création de WC publics au débarcadère CGN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le dépôt de ce préavis répond à un triple objectif :

- Rénover le patrimoine immobilier de la Compagnie Générale de Navigation (CGN).
- Créer des WC publics
- Améliorer l'attractivité touristique de Villeneuve.

Courant 2018, la CGN et la Municipalité ont tenu plusieurs séances pour évoquer l'état de l'édicule du débarcadère.

Au cours de celles-ci, la CGN a exprimé le désir de procéder à la rénovation totale du bâtiment, dont elle est propriétaire.

La Commune a, de son côté, émis le souhait de profiter de ces travaux pour créer des WC publics, lesquels font cruellement défaut à cet endroit.

Les deux partenaires ont en outre décidé de démonter le chalet en bois très défraîchi et, à la place, d'agrandir le kiosque, en direction de Montreux. Cette décision permettra à la CGN de continuer à disposer des mêmes surfaces et, à la Commune, d'améliorer l'aspect esthétique de l'entrée Nord de Villeneuve.

Cette rénovation sera également l'occasion pour la Commune d'optimiser la collaboration avec la CGN en matière touristique, notamment avec la mise à disposition de plusieurs surfaces de l'édicule, pour y déployer des publicités vantant les attraits de notre belle Cité. Les frais y relatifs (Fr. 34'000) ne figurent pas dans le présent document, puisqu'ils ont été prévus dans le préavis 12 / 2018 – Demande de crédit pour la réalisation des mesures touristiques « Phase 2 », accepté par le Conseil communal en date du 7 février 2019.

Il est enfin prévu de réaliser un nouvel aménagement sur la placette devant l'édicule (bancs, tables, parasols, espaces verts, ...).

La répartition des frais a été effectuée, en fonction des demandes des deux parties. La mise à l'enquête de ce projet a été effectuée du 16.02 au 17.03.2019 et n'a pas suscité d'opposition.

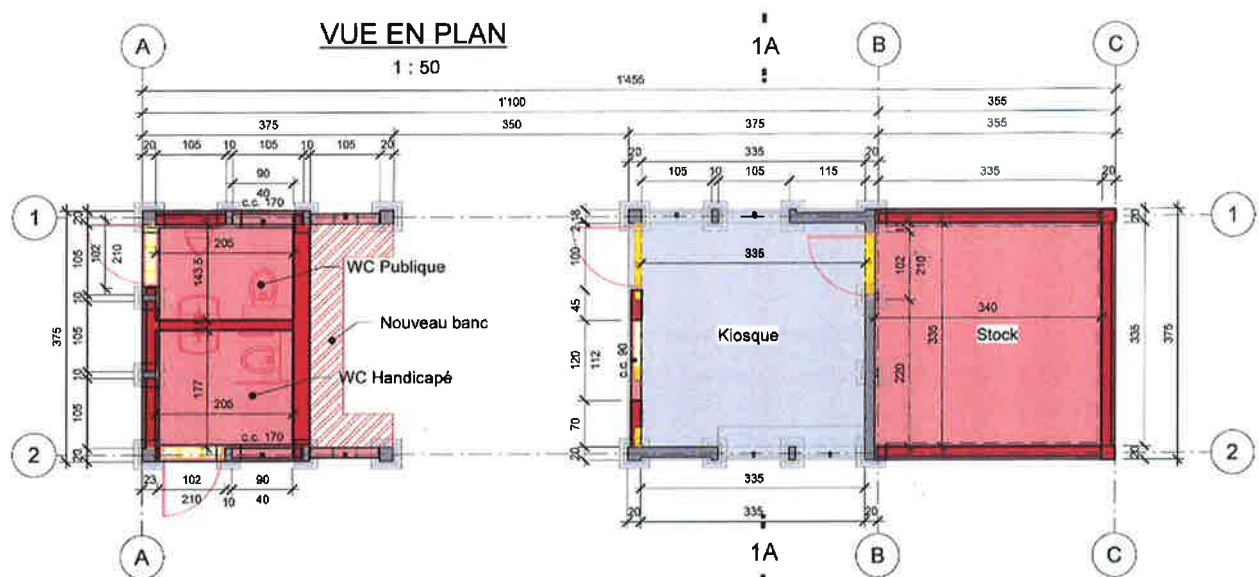
1. Situation générale

La CGN est propriétaire de l'édicule public ECA N°29 construit sur le domaine public cantonal des routes N°37. Composé d'un guichet pour la CGN, d'une salle d'attente et d'un petit kiosque. Les locaux étant très exigus, un petit chalet pour le stockage de matériel du kiosque a été posé à côté de l'édicule. Le projet a pour but de rafraîchir de manière générale le bâtiment, de remplacer le petit chalet par une extension du bâtiment, de réduire la salle d'attente peu utilisée et de créer un WC public. Ces locaux ne sont pas chauffés, néanmoins un système de chauffage électrique est mis en place pour maintenir les locaux hors gel. Il est prévu un WC hommes et un WC mixte femmes et personnes à mobilité réduite.

2. Descriptif des travaux à charge de la Commune

Les travaux prévus sont :

- Le démontage et l'évacuation du mobilier urbain et des vitrages de la salle d'attente.
- Introduction de l'eau potable et évacuation des eaux usées.
- Mise en place d'un nouveau radier avec pose d'une isolation et chape.
- Création de deux WC publics sols et murs en carrelage, appareils sanitaires, portes en inox anti-déprédations avec ouverture sur horloge.
- Divers travaux de plâtrerie et de peinture.
- Mise aux normes des installations électriques et nouvelles installations pour le WC public.
- Banc pour salle d'attente.



3. Entretien

L'entretien de ces WC publics sera effectué par le service de voirie et/ou de conciergerie, à cet effet, une convention sera signée entre la CGN et la Commune.

4. Éléments financiers

	Répartition des coûts		
	Coût total	CGN	Commune Villeneuve
Maçon - Démolition / démontage (<u>yc. évacuation et taxes</u>)	9'302.20 Fr.	7'441.75 Fr.	1'860.45 Fr.
Construction béton/maçonnerie, Terrassement & Remblayage, Aménagements extérieurs	86'307.05 Fr.	51'784.25 Fr.	34'522.80 Fr.
Echafaudages	4'699.95 Fr.	4699.95 Fr.	- Fr.
Charpente	21'506.55 Fr.	21'506.55 Fr.	- Fr.
Toiture (démolition, reconstruction, agrandissement)	23'490.00 Fr.	23'490.00 Fr.	- Fr.
Plâtrier/Peintre	19'900.00 Fr.	11'940.00 Fr.	7'960.00 Fr.
Electricité	20'650.55 Fr.	8'260.20 Fr.	12'390.35 Fr.
Sanitaires WC public	45'055.00 Fr.	- Fr.	45'055.00 Fr.
Menuiserie / serrurerie	35'139.30 Fr.	14'055.70 Fr.	21'083.60 Fr.
Carrelage	11'452.20 Fr.	4'580.90 Fr.	6'871.30 Fr.
Travaux Divers (Enseigne etc.)	5'900.00 Fr.	900.00 Fr.	5'000.00 Fr.
Sous-total HT	283'402.80 Fr.	148'659.30 Fr.	134'743.50 Fr.
Divers et imprévus	28'340.28 Fr.	14'865.93 Fr.	13'474.35 Fr.
TOTAL HT	311'743.08 Fr.	163'525.23 Fr.	148'217.85 Fr.

		CGN	Commune Villeneuve
Total HT	311'743.08 Fr.	163'525.23 Fr.	148'217.85 Fr.
Honoraires ingénieurs civils yc DGT et mise à l'enquête HT (13%)	40'526.60 Fr.	21'258.28 Fr.	19'268.32 Fr.
COÛT GENERAL (HT)	352'269.68 Fr.	184'783.51 Fr.	167'486.17 Fr.
TVA (7.7%)	27'124.77 Fr.	14'228.33 Fr.	12'896.44 Fr.
COÛT GENERAL DES TRAVAUX (TTC)	379'394.45 Fr.	199'011.84 Fr.	180'382.61 Fr.
ARRONDI A			181'000.00 Fr.

PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'autoriser la Municipalité à participer aux travaux de réfection totale du bâtiment sis sur le débarcadère de la CGN,
2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 181'000.-,
3. de l'autoriser à financer cet investissement par la trésorerie courante,
4. de l'autoriser à amortir cet investissement sur 5 ans, de manière linéaire.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2019, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Ingold



Y. Cheseaux

Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 7 mai 2019/CI/JMZ/YCX